



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21127778

Déposé / Reçu le

19 OCT. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **808 605 856**

Nom

(en entier) : **CAROLL BELGIQUE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **ALLEE DE LA RECHERCHE 12, 1070 ANDERLECHT****Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

Extraits des résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 7 octobre 2021

L'actionnaire unique :

a) prend acte de la démission de Madame Sandrine Rosenberg (épouse Lilienfeld) domiciliée au 20 rue Monmory 94300 Vincennes, France en qualité d'administrateur unique de la Société, avec effet au 7 octobre 2021.

b) décide de nommer C.C.V. BEAUMANOIR, une société anonyme de droit français, dont le siège est sis au 10 Impasse du Grand Jardin Zac de la Moinerie à 35400 Saint-Malo (France), enregistré au registre français du commerce et des sociétés (RCS de Saint-Malo) sous le numéro Siret 391 164 092 00028, et dont le représentant permanent sera Monsieur Jérôme Drianno, de nationalité française, élisant domicile dans le cadre de son mandat à son adresse professionnelle : 10 impasse du Grand Jardin ZAC de la Moinerie à 35400 Saint-Malo (France), en qualité d'administrateur unique de la Société.

Le mandat du Nouvel Administrateur prend effet à partir du 7 octobre 2021 pour une durée indéterminée.

L'actionnaire unique décide que le mandat du Nouvel Administrateur ne sera pas rémunéré.

L'actionnaire unique décide de conférer une procuration spéciale à Corpoconsult Srl, dont le siège est établi à 1060 Bruxelles, rue Fernand Bernier 15, représentée par David Richelle, agissant seul et avec pouvoir de substitution afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société, auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Signé

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 27/10/2021 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).